



COMMUNE D'ALBITRECCIA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le 19 mai 2020

Réf. N° 727/2020/PPL/VO

**Objet : Première réunion du nouveau Conseil Municipal issu des urnes le 15 mars 2020.
Election de la municipalité en vertu des dispositions de l'article L 2121-7 du CGCT.
Election du Maire et des adjoints, Art. L 2121-8 du CGCT.**

Mesdames, Messieurs les conseillers,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous présenter, le :

Lundi 25 mai 2020 à 17h00
à la Mairie annexe de MOLINI,

pour procéder à l'élection de la municipalité en vertu des dispositions de l'article L 2121-7 du code général des collectivités territoriales sur l'ordre du jour suivant :

- Proclamation des conseillers municipaux élus le 15 mars 2020
- Détermination du nombre d'adjoints réglementaires
- Election du Maire et des adjoints, proclamation du Maire et des adjoints, Art. L 2122-8 du CGCT
- Election des délégués et des adjoints spéciaux
- Lecture de la charte de l'élue local (L 2121-7 du CGCT)

Compte tenu des contraintes liées à la lutte contre le COVID-19, cette réunion aura lieu à huis clos avec un ordre du jour limité.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous rencontrer, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les conseillers, à l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

LE MAIRE

PP LUCIANI



NB : Compte tenu des troubles occasionnés par le COVID-19 dans les services publics, cette convocation vous sera transmise :

- Par lettre postale
- Par mail
- Par téléphone